

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2023

**Délibération :** 2023-06-63  
**OBJET :** CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS – ZY 11 – LIEU-DIT ORTAIS  
**Nomenclature :** 3.5.11

**En exercice :** 26 Le vingt-six juin deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Présents :** 18

**Pouvoirs :** 8

**Absents :** 0

**Votants :** 26

Délibération comportant :  
ANNEXE - CONVENTION  
DE SERVITUDE AU  
PROFIT D'ENEDIS – ZY  
11 – LIEU-DIT ORTAIS

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Jean-Marc COLOMBAT, Mickaël MENDES, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Emile FORTINEAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien MENEGHETTI.

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAudeau donne pouvoir à Benjamin VACHET, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Gil RANNOU donne pouvoir à Claude RINCE, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

**Le ou les membres absent(s) :** /

**Rapporteur :** Benjamin VACHET

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1311-4 à L1311-8 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement de 4 lots au lieu-dit Ortais et plus particulièrement de sa desserte en électricité, la commune de Treillières est sollicitée par ENEDIS pour l'établissement d'une convention de servitude relative à l'implantation d'un réseau électrique et de ses accessoires sur une longueur de 30 m environ sur la parcelle communale ZY11.

La convention, jointe en annexe à la présente délibération, pourra ensuite être retranscrite dans un acte authentique pré-devant notaire. Les frais liés à cette opération seront à la charge du demandeur.

**Vu** l'avis de la commission Aménagement, Environnement, Transition Energétique du 20 juin 2023.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** la convention de servitude au profit d'ENEDIS pour l'implantation d'un réseau électrique et de ses accessoires sur la parcelle cadastrée ZY 11 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant.

**Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 juin 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,  
Valérie ROBERT

